



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15
Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 24/09/2026

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD, Yann GRANDVALLET.

EXCUSÉ(E)S :

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Sandrine MAINGUET a été nommée secrétaire de séance.

Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.

La séance a été publique. Ouverture de la séance : 18 H 31

Quorum : Atteint

ACHAT ÉQUIPEMENTS SALLE DES FÊTES : CHOIX DE L'ENTREPRISE**D2026-06-03**

Le groupe de travail constitué à contacter plusieurs entreprises.

Descriptif du projet en annexe de cette délibération et détaillé en séance.

Voir annexe n°1 de la délibération D2026-06-03

Projet Salle Chaperon Rouge - Monteneuf Listing des devis reçus**CHOIX N°1**

Entreprise	Nature de la commande	Montant HT
PRO CUISINE	DIVERS MATERIELS	15 107,25 €
FBI PLOMBERIE-CHAUFFAGE	Remplacement Chaudière Gaz	18 470,00 €
MAGITEX	Rideaux de scène	2 767,00 €
PRO CUISINE	LAVEUSE VERTICALE V1	6 079,25 €
TOTAL PROJET PREVISIONNEL		42 423,50 €

CHOIX N°2

Entreprise	Nature de la commande	Montant HT
ETABLISSEMENT PRINCE	DIVERS MATERIELS	19 453,99 €
FBI PLOMBERIE-CHAUFFAGE	Remplacement Chaudière Gaz	18 470,00 €
MAGITEX	Rideaux de scène	2 767,00 €
PHILIPPE CHEREL	LAVEUSE VERTICALE	2 300,00 €
TOTAL PROJET PREVISIONNEL		42 990,99 €

Les membres du groupe de travail insistent sur l'importance des matériaux utilisés : qualité, quantité, réalisation, délais de réalisation...

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.

Le groupe de travail propose de retenir le choix N°2 par rapport aux différents critères cités

Monsieur le maire remercie tous les membres du groupe de travail qui se sont investis dans ce dossier.

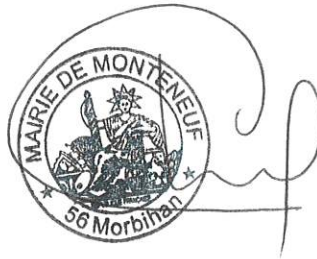
Monsieur le maire propose de suivre l'avis du groupe de travail et de retenir la proposition

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition choix N°2 pour un montant de 42.990.99 € € HT
- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer cette offre et mettre en œuvre cette décision.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 07/10/2026
Le Maire, Yann YHUEL



Secrétaire de séance
Sandrine MAINGUET
Conseillère municipale

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Sandrine Mainguet", written over the printed name of the secretary.